Archives parlementaires

Décret portant liquidation de diverses parties de la dette de l’Etat, lors de la séance du 24 août 1791

Armand Gaston Camus, Louis Marie, marquis d' Estourmel

Citer ce document / Cite this document :

Camus Armand Gaston, Estourmel Louis Marie, marquis d'. Décret portant liquidation de diverses parties de la dette de l’Etat, lors de la séance du 24 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. pp. 669-683;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_12247_t1_0669_0000_6

Fichier pdf généré le 05/05/2020

creative commons

premières entreprises de l'ennemi, et facilite la distribution sûre et rapide des forces et des munitions nécessaires aux diverses parties de l'Empire. Il termine sa lettre par prier l'Assemblée nationale de prendre en considération ces objets vraiment intéressants.

(L'Assemblée ordonne le renvoi de cette lettre aux comités militaire et d'emplacement.)

M. **d'Estagniol**. Messieurs, le brave compagnon d'armes avec lequel j'ai fait toutes les campagnes de l'Allemagne et passé une partie de ma vie, Louis Gillet, dit Ferdinand, a servi près de 50 ans dans le régiment d'Artois, cavalerie, si avantageusement connu, dans les temps de guerre, sous le nom d'Anjou.

Le poste du péril a toujours été celui de Ferdinand, et lorsqu'un officier était chargé d'une commission délicate ou périlleuse, sa première pensée s'arrêtait sur lui.

Le seul problème qu'ait pu offrir sa conduite a été de savoir si la probité et l'honneur ne l'emportaient par sur le courage; sans doute, il eût été au grade d'officier, si alors on n'avait exigé des connaissances et des talents qu'il n'avait pu acquérir.

Forcé par ses longs services et plusieurs blessures de quitter son corps, il retournait paisiblement vers son lieu natal, lorsqu'en traversant un bois il entend les gémissements d'une femme; il accourt, et aperçoit une jeune personne attachée à un arbre, presque mise à nu; 2 scélérats se disposaient à en abuser, tandis qu'un autre était placé au loin pour écarter les passants. C'en était fait, sans doute, de l'honneur et de la vie de cette infortunée, si Ferdinand eût été un homme ordinaire; mais notre héros, sans consulter ses forces, vole à son secours, abat le poignet, armé d'un pistolet, à celui qui voulait le prévenir; atteint également le second : ils prennent tous la fuite. Ferdinand détache la jeune personne, la conduit chez ses parents; et, en leur présentant le poignet et le pistolet du scélérat, leur remet cet enfant chéri qu'il leur avait sauvé.

La joie de cette famille est plus aisée à concevoir qu'à décrire; on lui offre de l'or, il le refuse; on lui offre la main de celle qu'il a sauvée, il a encore la générosité de la refuser, il craint trop de condamner cette belle personne au malheur d'un mariage mal assorti; il s'arrache en quelque sorte à la reconnaissance de cette famille, se rend chez lui et longtemps après aux invalides, cachant ce beau trait aussi soigneusement que l'on cache une mauvaise action.

Il a fallu de grandes perquisitions pour découvrir ce brave homme qui dérobait sa conduite à tous les regards; une pension de 200 livres lui fut accordée; mais vous, Messieurs, ne laisserez pas cet acte d'héroïsme aussi médiocrement récompensé.

Si j'ouvrais une souscription pour lui, il n'est pas un vrai français qui ne regardât le brave Ferdinand comme son créancier, qui ne s'empressât de satisfaire à une dette aussi sainte. C'est aux faveurs de la nation qu'il est sensible; c'est à elle qu'il s'honore de devoir; il n'a plus qu'un instant rapide à rester sur la terre et il veut l'employer à la bénir.

Le brave Ligonier a obtenu 10,000 livres. Serait-ce trop vous demander, Messieurs, que de substituer la moitié de cette somme à sa pension de 200 livres? Il est plus âgé que Ligonier et notre vœu est sûrement que sa famille jouisse d'une récompense dont il n'a plus que quelques minutes à jouir.

Messieurs, vous avez des sœurs, vous êtes époux, vous êtes pères, peignez-vous tous les dangers qu'a courus cette jeune personne et prononcez.

Il suffit, Messieurs, d'exposer simplement les grandes choses : vos cœurs me dispensent de recourir à l'art; cela ne convient pas à un vieux militaire et je crains seulement de les avoir affaiblies.

Je propose donc qu'en sus de son traitement de sous-officier d'invalides que lui ont mérité ses longs services et ses blessures, il soit accordé à Louis Gillet, dit Ferdinand, en place de sa pension, une somme de 5,000 livres, ainsi qu'une médaille sur laquelle sa belle action sera gravée.

M. **Bouche**. Aux voix le décret! le trait est connu.

M. **Camus**. Messieurs, le fait est très connu; mais il n'est pas question de se laisser aller ici à un inconvénient d'enthousiasme; et quand vous avez fait une loi, vous, législateurs, vous devez vous y soumettre; si vous ne l'observez pas, alors il est inutile d'en faire. Vous avez dit que vous n'accorderiez pas de gratifications, même les plus méritées, sans qu'il n'y eût eu une vérification ou un rapport. Une récompense différée n'est pas refusée; elle est au contraire mieux consolidée quand elle est accordée suivant les règles. On vient vous faire ainsi des motions pour obtenir des décrets, mais lorsqu'ils seront rendus, vous serez fâchés de l'avoir fait, non pas que l'objet ne soit très juste, mais parce qu'il anéantirait vos décrets.

Je demande donc le renvoi de la motion au comité des pensions.

M. **d'Estagniol**. Je ne puis qu'applaudir à la sagesse de la demande de M. Camus.

(L'Assemblée ordonne le renvoi de la motion de M. d'Estagniol au comité des pensions pour en faire le rapport dans 3 jours.)

M. **d'Elbhecq**. J'ai reçu une lettre de M. de Rochambeau dont je prie l'Assemblée de vouloir bien entendre la lecture :

« Monsieur,

« M. Sarlagousse venant d'obtenir un congé à raison de sa mauvaise santé avec permission de se rendre dans sa famille, et les circonstances obligeant de tirer M. Dechales de Dunkerque pour le porter dans d'autres points où sa présence sera plus utile, je désirerais que vous demandassiez à l'Assemblée un congé pour venir le remplacer dans cette ville.

« Je vous observe qu'il est très essentiel que je sache si je puis compter sur vous du 25 au 30 pour prendre mes arrangements en conséquence.

« *Signé :* DE ROCHAMBEAU. »

En conséquence, je prie l'Assemblée de vouloir bien m'accorder un congé pour me rendre auprès de M. de Rochambeau.

(L'Assemblée accorde ce congé.)

M. **Camus**, *au nom du comité central de liquidation, propose un projet de décret portant liquidation et remboursement de diverses parties de la dette de l'Etat.*

Ce projet de décret est ainsi conçu :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité central de liquidation, qui lui a rendu compte des rapports et vérifications faites par le commissaire du roi, directeur général de la liquidation ;

« Décrète qu'en conformité de ses précédents décrets sur la liquidation de la dette publique et sur les fonds destinés à l'acquit de ladite dette, il sera payé aux ci-après nommés, et pour les causes qui seront pareillement exprimées, les sommes suivantes, savoir :

1° Arriéré du département de la maison du roi.

Gages de différentes personnes employées dans la maison du roi, pour les années 1787, 1788 et 1789.

Rousseau, remueuse des enfants de France, toutes retenues faites, ci.	569 l.	» s.	» d.
Claret, valet de chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.	190	15	»
Poupart, confesseur du roi, toutes retenues faites, ci.....	2,808	»	»
Dubrilles, premier valet de garde-robe du roi, toutes retenues faites, ci.	380	5	»
De la Villéon, écuyer de madame Victoire, toutes retenues faites, ci...	1,642	13	4
Beaumont, écuyer de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	821	6	8
Bertholet, huissier du chambellan du roi, toutes retenues faites, ci.....	176	11	3
Femme Durand, blanchisseuse de M. le Dauphin, toutes retenues faites, ci	141	3	4
Femme Bosserelle, coiffeuse de madame Elisabeth, toutes retenues faites, ci.....	103	3	4
Vanblaranberghe, femme de chambre de madame Elisabeth, toutes retenues faites, ci.....	103	3	4
Succession de Brochet de Cinnéry, première femme de chambre de madame Elisabeth, toutes retenues faites, ci.....	1,076	12	6
Demoiselle Vanblaranberghe, femme de chambre de M. le Dauphin, toutes retenues faites, ci...	96	17	6
Ségaux, valet de chambre, et tapissier valet de chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	970	15	»
Cordelle, valet de chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.	234	10	10
Sevin, première femme de chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	919	2	11
Cannecaude, première femme de chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	919	l. 2 s.	11 d.
Bazire, femme de chambre de Madame, fille du roi, toutes retenues faites, ci.....	96	17	6
Bazire, autre femme de chambre de Madame, fille du roi, toutes retenues faites, ci.....	96	17	6
Thouin, femme de chambre de M. le Dauphin, toutes retenues faites, ci.....	96	17	6
Bazire, porte-manteau du roi, toutes retenues faites, ci.....	521	»	»
Durège, chirurgien du roi, toutes retenues faites, ci.....	936	»	»
Raulin, médecin du roi, toutes retenues faites, ci.....	1,752	»	»
Marco de Saint-Hilaire, huissier ordinaire de la chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	101	3	4
Marco de Saint-Hilaire, femme de chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	1,425	6	8
Séguin de Vareilles, clerc de la chapelle et oratoire du roi, toutes retenues faites, ci.....	112	5	»
Henriot, chapelain de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	77	2	6
Gauderatz, chapelain ordinaire du roi, toutes retenues faites, ci.....	217	10	»
De Nois, femme de chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	101	3	4
Le Gendre, valet de chambre du roi, toutes retenues faites, ci.....	521	»	»
Fontaine, garçon de la chambre de M. le Dauphin, toutes retenues faites, ci.....	63	5	7
Brisson, maître de physique des enfants de France, toutes retenues faites, ci.....	2,112	»	»
Martigny de Murel, lavandier du linge du corps du roi, toutes retenues faites, ci.....	461	10	»
De Saint-Brice, femme de chambre de M. le Dauphin, toutes retenues faites, ci.....	96	17	6
Bainville, gentilhomme servant du roi, toutes retenues faites, ci.....	505	1	8
Meflin, garçon de la chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	101	3	4
Le Maître, huissier de			

la chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	254 l.	6 s.	8 d.
Guiol, chapelain de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	38	11	3
Sauger, valet de chambre du roi, toutes retenues faites, ci.....	521	»	»
Retz, médecin du roi, toutes retenues faites, ci.....	1,752	»	»
Tranchant, gentilhomme servant du roi, toutes retenues faites, ci	252	10	10
Balluet, chirurgien renoueur du roi, toutes retenues faites, ci..... ..	480	»	»
Cambois, chapelain de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	77	2	8
D'Aoust, maître d'hôtel du roi, toutes retenues faites, ci.....	109	10	»
De Saint-Souplet, écuyer du roi, toutes retenues faites, ci.....	5,902	10	10
Surirey, valet de chambre du roi, toutes retenues faites, ci.....	521	»	»
Fléchelles, valet de chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	234	10	10
Des Marais, huissier de la chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	166	15	»
Le Long, huissier du cabinet de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	642	13	4
Trablaine, femme de chambre de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	101	3	4
Ciolli, femme de chambre de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	101	3	4
Ciolli, maître à voltiger des enfants de France, toutes retenues faites, ci.	3,517	6	8
De Langle de Dardez, aumônier de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	95	19	4
Haut-Maître, porte faix de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.	16	3	»
Feuillet, porte faix de madame Victoire, toutes retenues faites, ci.....	16	3	»
Boulard, servante de cuisine de M. le Dauphin, toutes retenues faites, ci.	48	3	»
Castillon, aumônier de madame Adélaïde, toutes retenues faites, ci.....	47	19	8
Delmas, garçon de la chambre de Madame, fille du roi, toutes retenues faites, ci.....	62	5	7
Hanet, valet de chambre de Madame, fille du roi, toutes retenues faites, ci.....	96 l.	17 s.	6 d.
Bernolt de Charault, gentilhomme servant du roi, toutes retenues faites, ci.....	505	1	8
Chamillard de la Suze, grand maréchal des logis du roi, toutes retenues faites, ci.....	1,206	1	»
Coigny, ancien premier écuyer du roi, toutes retenues faites, ci.....	1,983	10	»
Augustin-Gabriel Coigny, chevalier d'honneur de madame Elisabeth, toutes retennes faites, ci.	8,107	10	»
Gauguin, valet de garde-robe de madame Elisabeth, toutes retenues faites, ci.....	77	7	6
Boisgelin, maître de la garde-robe du roi, toutes retenues faites, ci.....	8,598	»	»
64 parties prenantes. Total.....	50,082 l.	9 s.	7 d.

Maison de la reine.

Différents officiers employés et fournisseurs de la maison de la reine.

Lavalard, aide du gobelet-vin.....	4,967 l.	6 s.	6 d.
Chavignac, premier chirurgien de la reine.....	16,386	»	»
Despriez, maître d'hôtel de la reine.....	3,490	8	»
Le Fèvre, écuyer de cuisine.....	258	8	»
Voisin, officier de la bouche de la reine.....	26,921	10	9
Bardet, Gosset, Meunier, Voisin, Croizel et Lacroix, chefs de la bouche de la reine.....	1,967	12	»
Tétard, chef du gobelet-pain.....	7,730	3	»
De la Toulinière, chef du gobelet-vin.....	6,958	5	6
Chesnel, aide du gobelet-vin.....	7,081	2	6
Martin, apothicaire de la reine.....	14,369	»	»
Jacquery, officier du gobelet-pain.....	8,784	15	»
Quevanne, aide du gobelet-vin.....	6,433	12	6
Ami de Gaudraimont, sommier du gobelet-pain.	2,757	16	6
Hoyeau, potager de cuisine-bouche.....	845	12	»
Prieur, Marquand, Filleul, Oury, Besnard et Rameau, garçons de la chambre du roi, pour gratifications, ci.....	300	»	»
15 parties prenantes. Total.....	109,251 l.	12 s.	3 d.

Éducation et service de M. le Dauphin.

Gages, appointements et traitements à différentes personnes.

Loustonneau, chirurgien ordinaire	2,696 l.	16 s.	8 d.
Monteroc, instituteur	8,103	12	11
Blanquié, chirurgien en survivance	1,466	13	4
Malatour, garçon ordinaire de la chambre	4,129	18	4
L'Epinay, garçon ordinaire de la chambre	4,129	18	4
Vatel, garçon ordinaire de la chambre	4,129	18	4
Dessalle, maître à écrire	333	6	8
Boulvenne, valet de chambre ordinaire	1,981	12	6
Beaulieu, valet de chambre ordinaire	1,981	12	6
Laudon, valet de garde-robe	1,818	»	5
Vallée, valet de garde-robe	1,818	»	5
Jordier, garçon en garde-robe	1,651	19	4
Hennequin, garçon feutier	1,271	9	6
Claassen, garçon feutier	1,271	9	6
Femme Le Souef, blanchisseuse	1,487	15	»
Wauttier, garçon des garçons de la chambre	662	19	10
Dunand, garçon des garçons de la chambre	662	19	10
La Marre, garçon tailleur	990	16	3
Oton, porte-chaise d'affaires	200	»	»
Anne Vaquerelle, servante de cuisine	100	»	»
30 parties prenantes. Total	40,887 l.	19 s.	8 d.

Bâtiments du roi.

Différents entrepreneurs, ouvriers et fournisseurs pour les années 1773 *à* 1789.

Dehors de Versailles.

Lucas et Gondouin, plombiers	61,167 l.	17 s.	8 d.
Veuve Yvon, épouse de la Bapaumerie, et le sieur Rivet, entrepreneurs des bâtiments du roi	81,219	17	4
Coffre, menuisier	1,464	7	»
Migniard, menuisier	2,085	9	11
Gamain, serrurier	119,066	1	11
La succession de Brown, jardinier	9,600	14	6
Moulin et la veuve Fromont, charrons	710	15	»
La sucession de Pépin l'aîné, marchand de bois	567	»	»
Pellechet, pour ouvrages en ciment	80 l.	18 s.	» d.
Des Noyers, serrurier	1,366	3	4
Blaizot, libraire	178	13	»
La Veissière, chaudronnier	1,596	10	9
Boivinet, terrassier	956	17	6
Chignon, carreleur	53	17	»
La succession de Masson, faïencier	294	8	»
16 parties prenantes. Total	284,194 l.	1 s.	5 d.

2° Arriéré du département de la Marine.

Différents entrepreneurs, ouvriers, fournisseurs et autres.

Riverieux, négociant, pour fourniture de tôle au port de Brest, en 1786	3,650 l.	17 s.	5 d.
Branda, pour fournitures de menues marchandises faites au port de Brest, en 1787	1,317	13	»
Riverieux, pour diverses fournitures faites au port de Brest, en 1789	1,901	2	»
Bersolle, pour fournitures faites aux bureaux de la marine à Brest en 1788	27,519	4	»
Pour diverses marchandises fournies au port de Brest, par différents particuliers en 1788, la somme de trois mille deux cents livres un sou, qui sera distribuée aux parties prenantes, ainsi qu'il suit, savoir :			
Beurier	126	»	»
Rion-Kéralet 641 l. 7 s. / Le même.. 215 14	280	1	»
Groret	446	»	»
Rion	746	»	»
Bassemaison	1,582	»	»
La Hubaudière, pour fournitures de quincailleries au port de Brest, en 1788 et 1789	1,565	1	5
Veuve Gœffier, pour fourniture de chandelles au port de Brest, en 1789	7,624	11	»
Bersolle, pour fournitures de barreaux de fer pour le port de Brest, en 1789	5,924	8	»
Berubé-Dufresne, pour fourniture de graisse faite au port de Brest, en 1789	6,583	4	»
Boreau de Bernaudière, pour fourniture de bois de chêne faite au port de Brest, en 1789	7,943	14	3
Branda, pour fourniture de draps, soies,			

crins, etc., faites au port de Brest, en 1789.....	35,901 l.	» s.	3 d.
Brillantais-Marion, pour fournitures de bois de chêne faites au port de Brest, en 1789.....	22,936	3	3
Chambault, pour fournitures de bois de construction faites au port de Brest, en 1789.....	662	6	9
Chauvel frères, pour fournitures de briques faites au port de Brest, en 1789.....	1,795	9	»
Campenne, pour fournitures de bois gournables faites au port de Brest, en 1789.....	1,791	12	7
Cœttando, pour fournitures de bois faites au port de Brest en 1789...	170	»	»
Derville, pour fournitures de bois faites au port de Brest, en 1789..	17,476	6	»
Desbordes, pour fournitures de peaux de bœufs, vaches et veaux, faites au port de Brest, en 1789...	13,648	2	»
Duplessis, pour fournitures d'étamines faites à Brest, en 1789.....	39,124	»	«
Faudet, pour diverses fournitures faites au port de Brest, en 1789.....	10,570	»	»
Chéwy, pour fournitures de bois d'orme faites au port de Brest, en 1789.	2,584	7	6
Guyastrenée, pour fournitures de chaux vive faites au port de Brest, en 1789.....	1,944	10	»
Havard et Omnes fils, pour fournitures d'étain faites au port de Brest, en 1789.....	81	5	»
Mathieu Kneys, pour fournitures de bois d'orme faites au port de Brest, en 1789.....	925	17	6
Lasnier de Vausnay, pour fournitures de toiles faites au port de Toulon, en 1789.....	4,200	»	»
Le Page, pour fournitures de légumes faites au port de Brest, en 1789...	920	»	»
Malassis, pour fournitures de papier faites au port de Brest, en 1789...	3,952	3	4
Marchand, pour fournitures de vitrerie faites au port de Brest, en 1789.	6,813	19	2
Mocaer, pour fournitures de taillanderie au port de Brest, en 1789..	6,705	13	5
Nouvel, pour fournitures de bois de construction faites au port de Brest, en 1789.....	13,416	13	»
Omnes, pour fournitures de ferblanterie faites au port de Brest, en 1789.....	3,730	9	6
Veuve Pallier, pour fournitures de bois de genêt faites au port de Brest, en 1789.....	128 l.	2 s.	» d.
Pion, pour fournitures de bois faites au port de Brest, en 1789.....	14,317	10	6
Songis, pour fournitures de bois faites au port de Brest, en 1789...	42,116	2	11

Pour menues fournitures faites au port de Brest, en 1789, par différents particuliers, au nombre de 12, la somme de trois mille cent quarante-six livres dix-neuf sous six deniers, qui sera distribuée aux parties prenantes, ainsi qu'il suit, savoir :

Guyastrenée.....	1,137	»	»
Branda.....	406	17	6
Rohan.....	80	15	»
Desperles.....	270	»	»
Bourbier.....	270	»	»
Guèdes.....	142	»	»
Le Duc.....	150	»	»
Lath.....	126	»	»
Tison.....	89	12	»
Daudin.....	150	15	»
Pertison.....	270	»	»
Garnier.....	54	»	»

Pour menues fournitures faites au port de Brest, en 1789, par différents particuliers, la somme de deux mille trois cent trente-quatre livres onze sous deux deniers, qui sera distribuée aux parties prenantes, ainsi qu'il suit, savoir :

Branda.....	60	»	»
Femme Noyer.....	100	»	»
Laurent.....	167	5	»
Filles La Sagesse.....	471	8	8
Allegot.....	1,186	»	»
Grofléace.....	201	17	»
Gasly.....	148	»	6
Binard, négociant, pour la seconde moitié de l'affrètement du navire l'*Amiable*, en 1789.....	31,163	18	7
Jean Guilhen et fils aîné, pour la seconde moitié de l'affrètement du navire l'*Alexandre*, en 1789.....	13,467	5	4

Pour menues fournitures faites, en 1789, par différents particuliers, au nombre de 5, la somme de sept mille deux cent soixante dix-neuf livres neuf sous, qui sera distribuée aux parties prenantes, ainsi qu'il suit, savoir :

Salvant	1,198 l.	10 s.	» d.
Bersolles	1,238	»	»
Matzin	2,208	7	»
Boucher	1,367	12	»
Challet	1,267	»	»
Vallois, pour fournitures de bois faites au port de Brest, en 1789	9,592	17	9
Ruel de Menoues, pour fournitures de papiers faites, en 1788 et 1789, au port de Toulon	14,284	16	»
Pauly, fournisseur de la marine, pour fournitures de charbon de terre aux ports de Brest et de Rochefort, en 1789	30,078	18	»
Chrétien, pour fournitures de bois de construction faites au port de Rochefort, en 1789	3,563	9	7
Dinan, régisseur des étapes et convois militaires, pour loyers de chevaux aux matelots et soldats de marine, en 1787	587	13	3
69 parties prenantes. Total	427,551 l.	12 s.	1 d.

3° Arriéré du département des Finances.

Gages du conseil, pour les années 1788 *et* 1789.

Dupleix de Bacquencourt, ancien conseiller d'Etat	40,890 l.	» s.	» d.
Gaury, l'un des 10 huissiers du conseil	21,894	»	»
Payable comme il suit, savoir :			
Normandie	2,470 l.	» s.	
Du Bail	1,350	»	
Gaury	2,170	10	
Le Prêtre de Grandpré	2,470	10	
Marchand	1,080	»	
Charlier	2,470	10	
Morel	2,470	10	
Rebut	2,470	10	
Giquet	2,470	10	
Le Long	2,470	10	
Somme pareille	21,894 l.	» s.	

Thurin, ancien greffier des commissions extraordinaires	5,237	13	4
De La Barre, ancien greffier des commissions extraordinaires	4,727	10	»
Bresson, ancien greffier des commissions extraordinaires	4,050	»	»
Dartis, ancien greffier des commissions extraordinaires	4,050 l.	» s.	» d.
Arceau de Fontelle, ancien conseiller d'Etat ordinaire	34,320	»	»
Raillard de Granvelle, ancien maître des requêtes	19,000	»	»
Les héritiers Chavannes, commissaire du domaine	1,620	»	»
Perrotin de Barmond, ancien garde des registres du contrôle général des finances	6,000	»	»
De Tolozan, ancien maître des requêtes	4,133	6	8
L'abbé de l'Arboust, cidevant conseiller d'Etat ordinaire	4,590 l.	» s.	» d.
12 parties prenantes. Total	148,512 l.	9 s.	4 d.

Ouvriers, Fournisseurs et autres objets particuliers du même département.

Truchet, poêlier	150 l.	» s.	» d.
Dijon, tourneur	104	8	»
Aubin, serrurier	22	6	»
Bosse, fumiste	45	»	»
Langlois, quincaillier	39	13	»
Rabet, fabricant de papier	101	10	»
Louis-François-Alexandre de Jarente de Senen, évêque d'Orléans	20,956	2	3
Vicq-d'Azir, secrétaire perpétuel de la société royale de médecine	10,950	»	»
Gauthier, secrétaire du contrôle général des finances	1,000	»	»
Dufournet, marchand de paillassons	73	12	»
De Montatan, ancien intendant du commerce	10,000	»	»
A la charge de la retenue des impositions :			
Soulaigre, concierge du château de Saint-Germain-en-Laye	100	»	»
Capel, imprimeur à Dijon	2,495	10	»
Les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris	51,301	»	3
Léger, marchand faïencier	118	8	»
Basin, vannier	116	»	»
Gaudin, marchand brossier	273	9	»
Jolivet, marchand de papier	8,071	13	»
D'Andry, docteur-régent de la faculté de médecine de Paris	1,200	»	»
Le Leu, négociant à Paris, pour les approvisionnements et achats de grains pour le compte du gouvernement, pendant les années 1788 et 1789;			

A la charge de suivre personnellement et à son compte la procédure commencée contre la municipalité de Dieppe, jusqu'au payement définitif de la somme de vingt-sept mille cent soixante-dix livres deux sous trois deniers annoncée rester due par la municipalité, sur le prix des grains qui lui ont été vendus, et de faire le versement de ladite somme de vingt-sept mille cent soixante-dix livres deux sous trois deniers dans le Trésor public, aussitôt son recouvrement.			
Henri de Villarmain, fabricant de papier à Angoulême	12,000 l.	» s.	» d.
Les administrateurs de la poste aux chevaux, savoir:			
Boyer	11,000	»	»
Cambis	8,000	»	»
Du Mousseau	8,000	»	»
et Plana	5,000	»	»
Fleury, garçon du château de Versailles	600	»	»
27 parties prenantes. Total	420,804 l.	7 s.	2 d.

4°. Remboursement de charges, offices et brevets de retenue.

Anciens officiers du régiment des Gardes françaises.

François Labour, lieutenant en second	10,000 l.	» s.	» d.
Georges de Mathan, enseigne	6,000	»	»
Anne-Louis de Mathan, premier lieutenant-colonel	80,000	»	»
Augustin-Louis Lambert d'Anvers, enseigne	6,000	»	»
Charles-Louis Tunmonet des Gandières	20,000	»	»
François-Louis Mouchard de Chaban, premier sous-lieutenant	30,000	»	»
A la charge de rapporter la lettre du roi qui l'a nommé lieutenant en second, et qui paraît être du 20 mai 1787.			
François-Jean-Magloire de Coëtlosquet, enseigne	6,000	»	»
Séraphin-Marie Colin de La Biochaye, enseigne	6,000	»	»
Louis-Marie de Legnières, sous-lieutenant en premier	20,300	»	»
Tanneguy-Marie-Jacques de Cantelau, sous-lieutenant en second	10,000	»	»
Gilbert-Gabriel-Jean-Baptiste Dubois de Bérenger, lieutenant en premier et aide-major	40,000 l.	» s.	» d.
Charles-Amable Hébert de Beauvoir, capitaine	80,000	»	»
Alexandre Combault d'Auteuil, sous-lieutenant en second	10,000	»	»
Charles-Michel Gontault-Biron de Saint-Blamard, capitaine	80,000	»	»
Jean-Baptiste-Louis de La Bussière, lieutenant en second	10,000	»	»
Godefroid de Romance, lieutenant en premier	40,000	»	»
Louis-Gabriel Cochet de Corbeaumont de Busires, lieutenant en second	30,000	»	»
Marie-Pierre-Frédéric de Bourron, enseigne	6,000	»	»
Louis-Claude-Joseph de Lanery de Bonleroy, sous-lieutenant en second	10,000	»	»
François-Joseph-Elisabeth Thomas de La Valette, lieutenant en second	30,000	»	»
Geoffroi de Fontaine-Martes, sous-lieutenant en premier	20,000	»	»
Fontaine-Martes, sous-lieutenant en second	10,000	»	»
Jacques-Martin-Joseph Despreimes, lieutenant en second	30,000	»	»
Jean-Louis Ogier, lieutenant en second	30,000	»	»
Gilles-Charles Meaupsou d'Ablèges, sous-lieutenant en second	10,000	»	»
Marie-Joseph-Gabriel Lur-Devanel de l'Ile-Roy, sous-lieutenant en premier	20,000	»	»
A la charge de rapporter la lettre du roi qui l'a nommé à ce grade, ou d'affirmer, par la quittance qu'il donnera, qu'elle est adhérée.			

Brevets de retenues sur charges militaires.

Charles-Etienne Maignard de La Vaupallière, sur la charge de lieutenant-général des provinces et pays du Maine	150,000	»	»
Avec les intérêts, à compter du 15 février 1791.			
François-Antoine de Bercheny, propriétaire du régiment de ce nom	100,000	»	»
Barrin père, sur la charge de lieutenant-général du pays des Dombes	36,000	»	»
Avec les intérêts, à compter du 1er janvier dernier, et à la charge par lui de donner décharge			

du brevet à lui accordé, et de rapporter celui de son fils.

François-Marie Casimir de Franquelot de Coigny sur la charge de mestre-de-camp général des dragons..... 200,000 l. » s. » d.

Avec les intérêts, à compter du 9 janvier 1791.

De Luynes, sur la charge de colonel général des dragons..... 350,000 » »

Avec les intérêts, à compter du 9 janvier 1791.

A l'égard de la demande formée par François-Ponce-Laurent-Jacques-Louis de Bruyères-Saint-Michel, sur la place de gouverneur des villes et châteaux d'Aix ;

L'Assemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à liquidation.

Antoine-Léonard Guyot de Saint-Amand, sur la charge de lieutenant général du Nivernais et pour toute indemnité..... 20,000 » »

Avec les intérêts, à compter du 6 juin 1791.

De la Tour-du-Pin de la Chane, sur la charge de lieutenant général au comté de Charolais..... 20,000 » »

Avec les intérêts, à compter du 28 février 1791, et à la charge de rapporter un certificat, en forme authentique, du bureau de la guerre, du nom de la personne à laquelle il a succédé dans la lieutenance générale du comté de Charolais, du fait qu'aucune personne n'a été agréée ni pourvue à l'effet de lui succéder, d'après lesquelles justifications, et 6 mois après l'apposition du sceau de l'État sur le présent décret, il sera remboursé des 20 mille livres de son brevet de retenue égaré.

Brevet de retenue sur charge de magistrature.

De Moydieu, sur la charge du procureur général du parlement du Dauphiné.... 20,000 » »

Remboursement de charge de finance.

L'Assemblée nationale autorise le commissaire du roi, directeur général de la liquidation, à délivrer à Auguste-Louis Bertin, ancien receveur des revenus casuels, nonobstant toutes oppositions faites ou à faire aux termes de l'arrêt du conseil du 13 décembre 1789, une reconnaissance provisoire de la somme de trois cent quatre-vingt-sept mille six cent trente-trois livres dix-huit sous onze deniers, que ledit Bertin doit à la trésorerie nationale, pour débet de son compte des maîtrises de 1787, suivant l'état final dudit compte, à valoir ladite reconnaissance provisoire, sur le remboursement à faire audit Bertin, d'un million soixante mille livres, pour la finance de sa charge de receveur de revenus casuels, à laquelle somme elle a été liquidée par l'arrêt du conseil d'État du roi, ci-dessus énoncé en date du 13 décembre 1789; laquelle reconnaissance ne pourra, en outre, servir qu'au payement dudit débet de trois cent quatre vingt-sept mille six cent trente-trois livres dix-huit sous onze deniers, dont lui sera délivrée quittance comptable par les commissaires de la trésorerie nationale, de laquelle somme les intérêts cesseront, à compter du jour de la date de ladite reconnaissance, et de cette cessation d'intérêts; mention sera faite dans la reconnaissance que ledit sieur Bertin donnera au commissaire du roi, directeur général de la liquidation, de la reconnaissance provisoire de trois cent quatre-vingt-sept mille six cent trente-trois livres dix-huit sous onze deniers, laquelle sera donnée pour comptant, dans les remises et compensations que la trésorerie nationale est dans le cas de faire avec la caisse de l'extraordinaire, ci..... 387,633 18 11

35 parties prenantes
Total..... 1,973,633 l. 18 s. 11 d.

5° Jurandes et maîtrises.

Remboursements ou indemnités de maîtrises aux particuliers ci-après nommés :

Michel-Paul, dit Eugène, tailleur	388 l.	7 s.	3 d.
Cuveiller, tailleur	398	17	3
Gurges, tailleur	187	10	7
Koes, tailleur	230	5	
Massin, tailleur	229	11	8
Johannel, tailleur	370	17	5
Lamamy, tailleur	380	17	10
Gourier, tailleur	173	»	»
Des Rondeaux tailleur,	198	17	10
Mathieu, veuve Simon, tailleur	172	4	6
Massoneau, tailleur	209	13	10
Carrère, tailleur	57	6	11
Baron, tailleur	350	13	11
Lamy, tailleur	174	11	8
Debus, tailleur	194	12	10
L'Épine, tailleur	184	17	3
Roussin, tailleur	381	18	11
Simon, femme Lavigne, tailleur	228	7	2
Bessat, femme Boutard, tailleur	351	5	11
Valentin, tailleur	172	»	7
Jacques, femme Petié, tailleur	198	3	11
La Forest, tailleur	356	11	8
Gallois, tailleur	171	11	8
Leuilliez, tailleur	371	13	11
De Cately-Clausier, boursier-gantier	398	9	6
Dame Baillon, boursier-gantier	399	2	9
Jeansson, veuve Beaufils, boursier-gantier	390	16	8
Rudaux, boursier-gantier	344	5	7
Grenon, boursier-gantier	101	12	»
Le Joindre	174	»	»
Cassin, boursier-gantier	100	»	»
Sage, boursier-gantier	362	17	9
Raulin, boursier-gantier	217	16	1
Mounier, boursier-gantier	357	14	5
Oudot, boursier-gantier	189	6	7
Berthier, boursier-gantier	195	16	8
Antoine, boursier-gantier	158	16	2
Bruyé, ferrailleur	54	4	5
Lui, gantier	172	15	»
Gand, gantier	343	10	6
Breau, gantier	390	13	11
Cauterelle, femme Remy, gantière	396	8	4
Demoiselle Germain, gantière	190	10	»
De La Barre, femme Stapart, gantière	356	3	10
La même, ferailleuse	115	9	4
Demoiselle Combe, gantière	391	18	11
Deschamps	76	9	9
Pichon	217	13	11
Demoiselle Guibert, ferrailleuse	57	2	7
Pinchon, coiffeur	137 l.	10 s.	» d.
Auxillion, gantier	331	13	4
Du Paquet, gantier	369	6	6
Gachet, gantier	391	4	5
Aubrery, gantier	338	6	8
Châtard, gantier	333	3	3
Demoiselle Collet, gantière	370	15	6
Demarc, gantier	202	»	6
Chevalier, coffretier	193	14	5
De Grange, femme Chevalier, coffretier	324	»	10
Martin, coffretier	308	7	13
Capelle, tailleur	379	11	8
Toulzan, tailleur	371	18	4
Poiré, femme Mayeux, couturière	43	7	9
Mayeux, paulmier	638	4	2
Trezel, épicier	92	5	7
Trezel, chandelier	407	11	5
Demoiselle Trezel, épicière	740	15	6
Le Guy, épicier	92	5	11
Demoiselle Le Roy, épicière	404	»	»
Hanriot, coffretier-gainier	340	17	9
Ledin, coffretier-gainier	331	17	9
Junguikeb tailleur	210	13	10
Muller, dit Meunier, tailleur	251	6	1
Fiessé, pelletier	299	3	4
Ambroise-Victor Fiessé, pelletier	592	13	4
Jean Boulet, marchand de vin	554	15	10
Boulet (Louis), traiteur	460	1	8
Demoiselle Vesinet, femme Raulin, mercière	877	»	3
Genson, mercière	829	7	6
Fortin	432	12	9
De Villers, coiffeur	209	11	3
Maguim, ferrailleur	34	11	3
Lucas, couvreur	96	2	3
Le même, maçon à Versailles	30	4	4
Sourdeval, couvreur	413	13	7
Mercier, horloger	461	7	1
Demoiselle Bailleux, lingère	424	13	9
Le Grand, cordonnier	186	2	6
Charar, tapissier	337	10	10
Saint-Martin du Neuf-Germain, limonadier	522	»	»
Ramel, maçon	676	6	8
Janniot, maçon	571	»	»
Massonnet, maçon	672	6	8
Fiallon, maçon	790	4	5
Valadon, maçon	681	»	»
Delor, maçon	681	8	11
Houdez, maçon	710	12	3
Bodrot, maçon	783	14	5
Valette, maçon	698	10	»
Chenault, maçon	755	2	3
De La Remanichère, charpentier	92	5	»
Tartarin, charpentier	424	12	3
Forget, charpentier	722	16	8
Cerveau, charpentier	713	15	7
Demoiselle Lebrun, faiseuse de modes	388	15	5
La même, marchande de draps	803	19	2

Wensel, marchande de modes	156 l.	18 s.	4 d.
Demoiselle Couroye, marchande de modes	406	6	8
Ravenelle, femme Rodier, marchande de modes	158	7	11
Duval, femme Leremberl, marchande de modes	419	12	1
Joubert, marchande de modes	171	10	5
Demoiselle de La Marre, marchande de modes	129	15	10
Demoiselle Renier, marchande de modes	158	7	6
De Bragairac, marchande de modes	164	18	4
Ligumiet, femme Malivernet, marchande de modes	156	3	9
Chevigny, marchande de modes	395	5	5
Piolet, marchande de modes	408	17	11
Chaumeton, veuve Fosse, marchande de modes	138	17	11
Honivet, femme Olagon, marchande de modes	411	18	9
Longchamp, femme Fournel, marchande de modes	189	7	6
Turban, marchande de modes	163	1	3
Clérambourg, femme Crause, marchande de modes	172	8	9
Legrand, marchande de modes	172	19	2
Defour, cordonnier	169	18	11
Méteyer, cordonnier,	190	14	9
Voisin, cordonnier	193	8	8
Lucas, cordonnier	183	6	8
Martin, cordonnier	175	11	5
Wabe, cordonnier	187	»	7
Beurtant, cordonnier	174	3	11
Girod, cordonnier	180	13	1
Truiller, cordonnier	50	»	»
Rondot, cordonnier	167	16	8
Six, cordonnier	180	6	5
Colson, cordonnier	110	19	2
Bertrand, cordonnier	114	6	8
Krieg, cordonnier	193	8	8
Gastien, cordonnier	175	17	3
Lallemant, cordonnier.	86	6	5
Corneille, cordonnier.	189	18	1
Hager, cordonnier	169	6	2
Duval, cordonnier	114	3	11
Dufourmantel, cordonnier	179	6	8
Acart, cordonnier	186	3	8
Schmitz, cordonnier	195	17	6
Boudry, cordonnier	179	8	4
Daigneaux, cordonnier.	87	4	9
Gervais, boisselier	99	8	9
Morel, tonnelier	169	14	7
Martelle, tonnelier	155	»	»
Demoiselle Trouchard, gantière	180	8	4
Demoiselle Visinier, gantière	332	16	8
Gaillard, ferrailleur	57	2	3
Le même, gantier	336	19	6
Bawer, gantier	774	12	3
Richarmé, gantier	386	19	6
Guillaume, limonadier.	313 l.	10 s.	10 d.
Cretié, limonadier	259	10	»
De La Marre, limonadier	494	5	2
Le Cordier, limonadier.	259	11	8
La Cronique, limonadier	265	5	10
Crépin, limonadier	304	14	7
Le Pesseur, limonadier.	259	18	8
Bidot, marchand de beurre et cidre	59	18	5
Gibé, limonadier	130	1	8
Dumont, limonadier	527	18	4
Auger, limonadier	271	15	11
Durand, vinaigrier	150	»	»
Le même, limonadier.	85	8	10
Fontaine, limonadier.	332	3	4
Brivois, limonadier	458	8	4
Coutin, limonadier	258	8	4
Julien, limonadier	85	14	5
Fontanez, limonadier.	454	8	4
Barlot, limonadier	267	»	10
Chardet, limonadier	460	10	10
Berger, limonadier	259	8	4
Quatremer, limonadier.	476	2	6
Lognery, marchand de bière et cidre	49	10	11
Gilles, veuve Garnier, limonadière	300	11	6
Broutard, limonadier	285	19	2
Dantu, limonadier	292	5	10
Vallon, limonadier	505	»	»
Demoiselle L'Estienne, limonadière	537	7	6
Hervé-Onfroy, limonadier	343	4	2
Valentin, épicier	302	18	4
Valentin, limonadier.	302	18	4
Valentin (François), chandelier	444	17	2
Herpin, limonadier	343	15	»
Renet, bonnetier-pelletier	637	18	4
Nau, épicier	447	13	4
Despond, chandelier	403	9	6
Le même, épicier	681	5	7
Perrier, épicier	139	10	7
Bel, épicier	439	13	4
Genet, épicier	707	16	8
Charpentier, épicier	456	17	10
Le même, chandelier	460	19	6
Pochonet, épicier	461	2	3
D'Arras, chandelier	424	2	8
Le même, chandelier.	436	1	2
Le Guay, épicier	740	15	7
Desienne, épicier	733	1	2
Labbé, épicier	773	5	7
Blanchon, épicier	664	12	3
Fret, épicier	456	10	»
Payelle, épicier	95	10	4
Dussautoy, épicier	711	18	11
Godon, épicier	722	16	8
Pointot, épicier	92	6	»
La Salle, épicier	396	10	»
Bortel, épicier	746	16	8
Bonnot, épicier	781	13	3
Guérin, limonadier	312	4	2
Le même, épicier	773	5	7
Theuves, dit d'Harcourt, épicier	761	7	10
Jérôme, épicier	719	12	3
Déseutre, épicier	711	18	11
Richomme, épicier	91	10	4
Bernard, chandelier	245	4	11

Bernard (Jean-Pierre), épicier	92 l.	5 s.	8 d.
Dieupart, épicier	92	6	»
Le Clair, tailleur	342	10	7
Gardon, tailleur	212	6	8
Demoiselle Gervaise, tailleuse	217	1	8
Chevalier, tailleur	270	15	»
La Barte, tailleur	220	9	6
Daussy, tailleur	205	15	7
Cambournac, tailleur	192	1	2
Boré, tailleur	57	13	9
Décondu, tailleur	384	10	7
Conde, tailleur	196	10	»
Bonnin, tailleur	197	12	10
Berton, tailleur	230	12	10
Ducastet, tailleur	339	17	3
Kuhn, tailleur	221	9	6
Porta, tailleur	378	9	6
Tricot, tailleur	184	17	3
Boyer, tailleur	242	11	8
De Lion, tailleur	380	»	»
Marlois, tailleur	191	»	7
Riquet, tailleur	352	15	7
Vanme, tailleur	361	10	»
Verrine, tailleur	182	5	7
Christian, tailleur	391	12	3
Eubal, tailleur	391	17	10
Nonknis, tailleur	385	12	10
Dulau, tailleur	381	14	6
Fort, tailleur	203	5	7
Lambert, tailleur	228	11	2
Machpy, tailleur	390	4	6
Monet, tailleur	205	15	7
Caullet, tailleur	179	2	3
Heinement, tailleur	59	14	»
Patte, tailleur	59	14	»
Le Fils, mercier	867	»	3
Simonot, mercier	875	1	5
Bénerd, mercier	490	1	4
Benoît, mercier	561	6	4
Vignon, mercier	144	4	3
Sireude de La Rivière, mercier	928	15	»
Labière, mercier	566	9	2
Le Souef, mercier	939	17	2
Vaucanne, mercier	803	10	»
Boursier, mercier	265	19	6
Cavillier, mercier	143	13	7
Cavillier, (Louis-Jacques), mercier	143	13	7
Gailliard, femme Delaire, mercière	854	8	10
Blanchon, mercier	898	13	7
Juhel de Clameny, mercier	504	7	6
Payen, mercier	792	18	4
Pelletier, mercier	904	7	6
Houblon, mercier	571	11	11
Sédillot, mercier	491	9	2
Demoiselle Merlie, mercière	902	15	6
Buzenet, mercier	893	8	»
L'Allemand, mercier	875	11	1
Meyer, mercier	572	11	4
Guitton, mercier	945	11	1
Bourdin, mercier	493	17	9
Bouvier, mercier	477	»	3
Bourse, mercier	792	1	8
Pezé, mercier	493	8	»
Le Noir, mercier	875	2	9
Duhamel, mercier	452	11	2
Dulac, mercier	442	11	4
Coffre-Jean, mercier	525	8	4
Perreaux, mercier	472 l.	15 s.	6 d.
Boursier, mercier	265	»	6
Philippe, limonadier	534	12	6
Jouvrot, vinaigrier	85	16	8
L'Absolu, limonadier	515	6	8
Prieur, limonadier	536	6	8
Blet, marchand de bière et cidre	44	2	1
Riolley, limonadier	489	18	4
Holleville, limonadier	258	»	10
Gervoise, limonadier	322	2	6
Aubertin, limonadier	283	9	2
Domme, limonadier	342	7	6
Billeu, limonadier	259	11	8
Dimanche, limonadier	169	1	8
Petit, limonadier	483	7	3
Delance, femme Pingard, limonadière	302	1	8
Crosnier, marchand de bière et cidre	97	»	»
Dupuis, épicier	92	5	8
Le même, limonadier	150	»	»
Touffet, limonadier	547	5	10
Roger, limonadier	283	9	2
Hesse, limonadier	313	16	2
Camus, limonadier	86	9	2
Picoulot, limonadier	258	17	6
Le Noir, dit Schwartz, limonadier	487	15	10
Trudon l'aîné, limonadier	257	10	»
Vatinelle, limonadier	434	16	8
Le même, limonadier	100	»	»
Kaisin, veuve Neveu, limonadière	337	2	6
Le Bègue, limonadier	522	»	»
Veuve Godot, couturière	44	4	4
Robin, veuve La Gache, marchande de bière et cidre	136	17	11
Cerf, limonadier	166	16	2
Dubuisson, menuisier	64	9	9
Chignon, tailleur	65	14	2
Chemin, veuve Bureau, mercière	37	15	5
Guillemot, tailleur	72	8	7
Gillot, limonadier	108	12	8
De Saintes, femme Bourcher l'aîné, limonadière	108	2	8
Fossoy de Sedan, boucher	116	»	10
Autin, tailleur	118	1	11
Boitin, tailleur	96	1	1
Thévenet, tailleur	47	3	11
Lucas, tailleur	22	12	9
Tixier, tailleur	129	11	11
Claude Fossoy de Sédan, boucher	26	9	5
332 parties prenantes. Total	113,438 l.	4 s.	5 d.

6° Créances sur le ci-devant clergé.

L'Assemblée nationale déclare créanciers légitimes de l'État, pour les causes qui vont être expliquées, les particuliers ci-après nommés; en conséquence, décrète qu'ils seront payés des sommes suivantes :

Dettes constituées.

Louis Rousselet, de 150 livres de rente, sujettes aux retenues, au principal, à 5 0/0, de 3,000 livres prêtées à la ci-devant abbaye de Notre-Dame de Jouy; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant contrat de ladite rente.

Martial Péconnet, de 150 livres sujettes aux impositions, au principal de 3,000 livres prêtées à la ci-devant abbaye royale des Allois; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, ou titre nouveau de ladite rente, dont les arrérages lui seront payés, à compter du jour qu'ils seront justifiés être dus.

Marguerite Blanc, de trente livres de rente, sujettes aux retenues, au principal de 600 livres prêtées au ci-devant chapitre d'Apt; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant contrat de ladite rente, dont les arrérages lui seront payés, à compter du jour qu'ils seront justifiés être dus.

Rentes perpétuelles.

Jean-Pierre Roger, héritier de Sens-Roger : 1° de trois cents livres de rente perpétuelle, sujette aux retenues, au principal, au denier 20, de six mille livres.

2° De quatre-vingts livres de rente perpétuelle, sans retenue, au principal, au denier 25, de deux mille livres; lesdites deux parties de rente faisant, ensemble, trois cent quatre-vingts livres, au principal de huit mille livres prêtées aux ci-devant religieux de l'abbaye de Nisors, ordre de Citeaux, et aux ci-devant religieuses de Saint-Laurent de l'Isle, ordre de Fontevrault, dont les arrérages seront payés, à compter du jour qu'ils seront justifiés être dus.

François Grenier, prêtre, de cent cinquante livres de rente perpétuelle, sujette aux retenues, au principal, au denier 20, de trois mille livres prêtées aux ci-devant religieux Théatins de Paris; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant contrat, de ladite rente payable au 2 avril de chaque année.

Basquiat, de dix-neuf cent quatre-vingts livres de rente perpétuelle, sans retenue, au principal, à 4 1/2 0/0, de quatre mille quatre cents livres prêtées au ci-devant chapitre d'Aix; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant contrat ou titre nouveau de ladite rente.

Etiennette-Jeanne Agier, de sept cent quatre-vingt-quinze livres de rente perpétuelle, sans aucune retenue, au principal, au denier 25, de quinze mille neuf cents livres prêtées à la ci-devant abbaye royale d'Igny, district de Reims; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant contrat, de ladite rente payable au 1er janvier et 1er juillet de chaque année.

Jean-Baptiste-Nicolas Chappron, homme de loi, et Suzanne Perreau, son épouse, de la rente perpétuelle, sans retenue, au principal, au denier 25, de quatre mille livres, payable au 25 avril et 25 décembre de chaque année; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant contrat, de ladite rente.

Rentes viagères.

Nicolas-François Bouchet, ci-devant Minime à Beauvais, de quatre-vingt-quatre livres de rente viagère, sujette aux impositions, suivant leur cours, au principal, à 10 0/0, de huit cent quarante livres prêtées aux ci-devant religieux de Beauvais; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, ou titre nouveau de ladite rente viagère.

Claude Gobert, de cinq cents livres de rente viagère, en deux parties, avec retenues, au principal, de cinq mille livres prêtées aux ci-devant religieux Augustins de la place des Victoires, à Paris; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant contrat, de ladite rente annuelle et viagère.

Claude-Nicolas Herbin, bourgeois de Paris, de la rente annuelle et viagère de cinq cent cinquante livres, sans retenue, au principal, de cinq mille livres prêtées aux ci-devant religieuses dites Récolettes de la rue du Bac, à Paris; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant titre nouveau de ladite rente, pour en être payé dans la présente année, par le receveur du district de Paris; et à compter du 1er janvier 1792, par les payeurs des rentes sur l'Etat.

Marie-Catherine d'Ossembach, ex-religieuse, (dite en religion) sœur Elisabeth, de la rente viagère de quatre cents livres, sans retenue, constituée à son profit, en vertu d'un acte capitulaire des ci-devant religieuses de la congrégation de Notre-Dame, ordre de Saint-Augustin, à Paris, en exécution des dispositions testamentaires du père de la demoiselle Marie-Catherine d'Ossembach.

Marie Prou, veuve Mesnard, de deux cent dix livres de rente viagère, sans retenue, au principal, de deux mille quatre cents livres prêtées au ci-devant couvent des religieuses Cordelières, rue de Lourcine, à Paris; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant titre nouveau de ladite rente viagère.

Jean-Baptiste-Gabriel-Genal, de quatre cent cinquante livres de rente viagère et annuelle, au principal de cinq mille livres, sans retenue, prêtées aux chanoines réguliers de la ci-devant congrégation de France, à Sainte-Geneviève de Paris; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant titre nouveau de ladite rente

Marie-Marguerite-Françoise Malassis, veuve de Gilles Hardy, de quatre cent cinquante livres de rente viagère, sans retenue, au principal de cinq mille livres prêtées aux ci-devant religieux Minimes de Paris; en conséquence, il lui sera délivré une reconnaissance de liquidation, valant titre nouveau de ladite rente viagère.

Dettes exigibles.

Brulon, ci-devant agent des religieuses du Pont-aux-Dames, de la somme exigible de six mille sept cent cinquante livres, qui, avec pareille somme qu'il a reçue ou dû recevoir acompte, du receveur du district, fait celle de treize mille cinq cents livres qui lui était due par les ci-devant religieuses du Pont-aux-Dames, pour avances par lui faites, gratifications de traitements, avec les intérêts échus, à compter du 10 février 1791, sauf la retenue des impositions

ordinaires sur lesdits intérêts, jusqu'au 31 décembre dernier; et celle d'un cinquième, à compter du 1er janvier 1791, ci. 6,750 l. » s. » d.

Armand Laurent, marchand de draps de soie à Chinon, de la somme exigible de deux cent deux livres, faisant, avec celle de deux cents livres six sous neuf deniers qu'il a reçue ou dû recevoir du receveur du district de Chinon, en vertu de l'arrêté du directoire du département, celle de quatre cent deux livres six sous neuf deniers, montant de trois reconnaissances, pour fournitures de marchandises à la ci-devant communauté des religieuses Ursulines de Chinon, avec les intérêts, à compter du 22 novembre 1790, sauf la retenue des impositions ordinaires sur lesdits intérêts, à 5 0/0, échus au 31 décembre 1790, et celle d'un cinquième, à compter du 1er janvier 1791, ci..... 202 » »

Philippe-François Papon de La Meigné, procureur en la ci-devant sénéchaussée de Bourbonnais, et siège présidial de Moulins, de la somme exigible de quatre cent quatre-vingt-trois livres deux sous, pour paiement des frais par lui faits pour le ci-devant prieur du Puy-Saint-Ambroise, avec les intérêts, à compter du jour qu'il justifiera de la remise des pièces et procédures dont il demande le paiement, au secrétariat du district du Doujon, sauf la déduction des impositions, suivant qu'elles ont eu cours, ci..... 483 2 »

Bouffard père, de l'Homme et Commairas, entrepreneurs des reconstructions de l'église cathédrale de la Rochelle, de la somme exigible de neuf mille sept cent quatre-vingt-six livres huit sous, qui leur reste due pour ouvrages faits dans ladite église, avec les intérêts, à compter du jour de la remise de leurs titres et réclamations au secrétariat du district de la Rochelle, sauf la retenue des impositions; savoir: des deux vingtièmes et quatre sous pour livre du premier vingtième, jusqu'au 31 décembre 1790 inclusivement; et d'un cinquième depuis cette époque, ci..... 9,786 l. 8 s. » d.

Pierre Tineau, marchand de vin à Limoges, de la somme exigible de cinq cent vingt-quatre livres, restant d'une plus forte somme à lui due par les ci-devant religieuses de la Providence de Limoges, pour fournitures de vin, avec les intérêts, déduction faite des impositions, suivant qu'elles ont eu cours, à compter du jour qu'il justifiera de la remise de ses titres au secrétariat du district de Limoges, ci..... 524 » »

A l'égard des frais réclamés par ledit Pierre Tineau, l'Assemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à liquidation, attendu qu'ils ont été faits après la publication du 27 mai 1790.

Claude-Louis Osselin, maître maçon à Paris, de la somme de soixante-un mille sept cent cinquante-huit livres six deniers, faisant, avec la somme de vingt mille cinq cent quatre-vingt-six livres deux deniers qu'il a reçue ou qu'il recevra, celle de quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-quatre livres huit deniers qui lui était due pour la construction d'un bâtiment au coin des rues du Four et de l'Egout, sur un emplacement appartenant à la Sainte-Chapelle de Paris, ladite somme de soixante-un mille sept cent cinquante-huit livres six deniers; savoir, vingt mille cinq cent quatre-vingt-six livres deux deniers au 1er avril 1792; pareille somme au 1er avril 1793; et enfin, pareille somme au 1er avril 1794; avec les intérêts, sur le pied du denier vingt, sans retenue, à compter du 1er avril 1791, lesquels diminueront à mesure des paiements qui seront faits; et, en outre, les intérêts échus de la totalité de quatre-vingt-deux mille trois cent quarante-quatre livres huit deniers, jusqu'au 1er avril 1791, ci... 67,758 6 6

A l'égard de la réclamation des intérêts échus depuis le 1er avril 1791, que ledit Osselin répète sur le troisième sixième de la somme principale,

jusqu'au 19 mai qu'il l'a seulement reçue, et dont il aurait dû être payé ledit jour 1er avril, l'Assemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Charles-Grégoire Anglès, ci-devant prieur de Véras, de la somme exigible de huit mille livres une fois payée pour indemnité de la non-jouissance de la maison d'habitation du prieuré de Véras, par lui reconstruite, avec les intérêts de ladite somme de huit mille livres, à compter du jour qu'il sera justifié de la cessation de la jouissance, de la part dudit Anglès, de ladite maison..... 8,000 l. » s. » d.

A l'égard de la réclamation de Dominique Roumengon, citoyen de la ville de Limoux, qui demande le paiement de la somme de trois cent vingt-six livres qu'il a prêtée aux ci-devant Cordeliers de ladite ville, l'Assemblée nationale, attendu que ladite créance n'est pas constatée par l'inscription d'icelle, avant le 2 novembre 1769, sur les registres de comptes, recettes et dépenses de la maison desdits Cordeliers, décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

23 parties prenantes. Total 87,503 l. 10 s. 6 d.

7° Domaine et féodalité.

Engagement de greffes.

Eustache Martel, pour remboursement des finances de l'engagement des greffes anciens, alternatifs et triennaux du bailliage et de la vicomté de Ponteaulon et Pont-Audemer, Boucachat et Montfort, places de clercs et parisis, des émoluments d'iceux; greffe alternatif et triennal des présentations du bailliage et de la vicomté de Caudebec, clercs et parisis; greffe de la vicomté de Conches, de la juridiction d'Aumont, des eaux-et-forêts de ladite vicomté, de la juridiction du Verdier, de la forêt de Conches, places de clerc parisis, et augmentation d'iceux; greffe ancien, alternatif et triennal des présentations et affirmations des juridictions de Conches et Breteuil; greffes, places de clercs et parisis, alternatifs et triennaux de la vicomté de Coutances, et sièges en dépendants; greffe alternatif et triennal de la vicomté d'Evreux, clercs et parisis; greffe alternatif et triennal des justices d'Evreux; la somme de deux cent quatre-vingt-un mille deux cent livres quinze sous, avec les intérêts, à compter du 1er octobre 1790; à la charge par ledit Martel de faire décharger, au contrôle, les quittances de finances, et de justifier de ses droits et d'une possession de quarante années, tant par lui que par ses auteurs, pour obtenir le payement de ladite somme de deux cent quatre-vingt-un mille deux cents livres quinze sous, et des intérêts, ci..... 281,200 l. 15 s. » d.

1 partie prenante. Total. 281,200 l. 15 s. » d.

Relativement à la demande formée par la demoiselle Emérica-Dumoulins de Litiski, tendant au paiement d'une somme de soixante-et-onze mille huit cent quatre-vingt-cinq livres qu'elle prétend être due, tant à son père qu'à son frère, pour appointements et avances par eux prétendus faits pour le bien du service, depuis 1713, jusqu'en 1742; l'Assemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à liquidation.

Sur la réclamation de Damesme, architecte, tendant au paiement des trois mille six cent neuf livres quatorze sous qu'il prétend lui être dues, sur celle de onze mille sept cents livres, à laquelle ont été fixés ses honoraires, pendant 26 mois échus en octobre 1787, sur le pied de quatre cent cinquante livres par mois, en qualité d'inspecteur général des travaux de la clôture de Paris; l'Assemblée nationale décrète qu'il n'y a pas lieu à délibérer.

Sur les différentes demandes et prétentions de Poux-Landry, se disant serrurier-mécanicien, breveté du roi, de la reine et de la famille royale, tendant à obtenir la somme de trente-trois mille livres, et un logement qu'il dit avoir obtenu du roi, le 25 septembre 1787, pour prix et récompenses de ses inventions; l'Assemblée nationale décrète pareillement qu'il n'y a pas lieu à délibérer; sauf au sieur Poux-Landry, relativement à la somme de quatre mille huit cent livres, pour laquelle il est compris dans l'état des dépenses particulières et imprévues de l'administration des bâtiments, à produire son décompte, pour, sur le rapport du commissaire du roi, directeur général de la liquidation, être vérifié s'il doit être payé de ladite somme de quatre mille huit cents livres.

Renvoie, au surplus, l'examen de ses prétendues nouvelles inventions à son comité de commerce et d'agriculture, pour en examiner le mérite et l'utilité, et en rendre compte à l'Assemblée.

Sur les demandes formées par Jean-Anne de La Barthe, à l'effet d'obtenir une indemnité de deux cent mille livres pour la suppression de diverses pensions par lui obtenues; décrète pareillement qu'il n'y a lieu à accorder ladite indemnité, sauf audit de La Barthe à se pourvoir, conformément aux décrets de l'Assemblée, pour obtenir, s'il y a lieu, la conservation des pensions accordées à ses services personnels....

Total général.....	3,937,061 l. 10 s. 4 d.
A déduire l'article de M. de Valcour.	70,243 l. 8 s. » d.
Total définitif.....	3,866,816 l. 2 s. 4 d.

« A la charge, en outre, par les unes et les autres des parties ci-dessus nommées, de se conformer aux lois de l'Etat, pour obtenir leur reconnaissance définitive de liquidation, et leur remboursement à la caisse de l'extraordinaire. »

M. **d'Estourmel**. Je crois que vous ne pouvez pas vous dispenser d'accorder à M. de La Barthe une indemnité.

M. **Camus**. Le comité des pensions verra s'il y a lieu de lui en accorder une.

M. **d'Estourmel**. Il est impossible de renvoyer cette affaire au comité ; M. de La Barthe est en activité de service et il ne pourra obtenir de pension. (*Murmures.*)

(Le projet de décret présenté par M. Camus est mis aux voix et adopté.)

M. **Camus**, *rapporteur*, présente ensuite un *projet de décret concernant les rentes viagères constituées au profit de religieux et religieuses.*

Ce projet de décret est mis aux voix dans les termes suivants :

« L'Assemblée nationale, ouï le rapport de son comité central de liquidation, décrète que les rentes viagères qui auraient été constituées au profit de religieux et religieuses, indépendamment de la dot fournie à leur monastère, et celles qui seront justifiées, dans les formes prescrites par l'Assemblée, avoir été acquises de leur pécule, seront liquidées à leur profit et en leur nom personnel, pour continuer, par lesdits religieux et religieuses, à en jouir leur vie durant. »

(Ce décret est adopté.)

M. **Vernier**, Messieurs, l'Assemblée a décrété l'organisation des bureaux de régie de la caisse de l'extraordinaire, de la trésorerie nationale ; il convient maintenant d'organiser les bureaux des ministres de la justice, de l'intérieur, de la marine, de la guerre, des affaires étrangères et des contributions publiques. En conséquence, je fais la motion qu'il soit ordonné à ces différents ministres, et à tous ceux dont les bureaux sont payés sur les revenus de l'Etat, de présenter, d'ici au 4 septembre, les plans d'organisation des différents bureaux de leur département.

(Cette motion est mise aux voix et adoptée.)

M. **Goudard**, *au nom du comité d'agriculture et de commerce*, fait un *rapport sur la situation du commerce extérieur de la France pendant la Révolution, en* 1789, et s'exprime ainsi :

Messieurs,

Vous touchez enfin aux termes de votre carrière; vous venez de constituer en corps de nation un grand peuple tourmenté pendant près de 14 siècles par l'incertitude de son existence politique. Maintenant que la France, sous l'empire des lois, va marcher constamment vers la prospérité, vous jugerez sans doute devoir consacrer quelques-uns des derniers moments de votre vie publique à embrasser les principales ressources de ce vaste et riche territoire qu'un peuple actif et ingénieux doit désormais mettre lui-même en valeur.

C'est dans cet objet, autant que pour répondre par des faits à l'imputation des ennemis de la Révolution, qui publient qu'elle a creusé le tombeau de notre industrie, que votre comité d'agriculture et de commerce m'a chargé de vous présenter un tableau de la situation du commerce français en 1789, première année de la liberté.

Vous jugerez, par l'analyse, de nos relations commerciales au moment même de la conquête de notre liberté, dans cet instant où de grands dangers et les plus chers intérêts suspendaient en quelque sorte toutes les facultés productrices du travail, ce qu'a pu le peuple français au milieu même des crises de la Révolution; vous apercevrez en même temps tout ce qu'il est capable d'entreprendre et d'exécuter, aujourd'hui que, régénéré par vos lois, il va se mouvoir à volonté dans les vastes combinaisons du travail, agrandies encore sous l'influence des fortes conceptions qu'enfantent toujours avec fruit l'amour et la possession de la liberté.

Nous considérons les relations commerciales extérieures de la France, sous 5 divisions : 1° relations en Europe ; 2° relations avec nos îles d'Amérique ; 3° armements pour les Indes orientales; 4° exploitation des pêches; 5° mouvement de notre navigation dans les mers d'Europe et sur nos côtes.

En vous présentant successivement, Messieurs, les principaux éléments qui composent chaque division, et en rapprochant les documents commerciaux rassemblés pour 1789, de ceux recueillis en 1788, d'après les dépouillements des journaux des douanes frontières, vous trouverez dans ce parallèle la mesure du plus ou moins d'activité qu'a éprouvée, dans l'année de la Révolution, chaque partie principale de l'industrie française.

1° *Du commerce français en Europe.*

Résultat n° 1. A.

Nous comprenons sous cette première division, non seulement nos relations avec l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Angleterre et tous les peuples du nord, mais encore avec les Etats-Unis d'Amérique, les Levantins et les nations barbaresques.

Vous vous rappelez, Messieurs, que l'exercice du commerce a deux branches, nos achats qui constituent les importations, et nos ventes qui composent les exportations.

Je dois vous observer que les relations commerciales des ci-devant provinces d'Alsace, de Lorraine et des Trois-Evêchés avec l'étranger, ne font pas partie de l'énumération qui va suivre, attendu qu'elles communiquaient encore librement avec lui en 1788 et en 1789, années mises en parallèle, de manière qu'on n'avait alors aucuns moyens mécaniques de constater l'étendue de leur commerce extérieur; je ne citerai dans les calculs que les sommes rondes, afin de rendre plus faciles tous les rapprochements entre les deux époques comparées.

Les importations de l'étranger en France, qui montaient en 1788 à 302 millions, s'élèvent à la vérité, en 1789, à 345 millions; mais c'est par une circonstance absolument étrangère à la Révolution : en effet, la disette des grains nous a obligés d'importer cette dernière année pour une valeur de 73 millions en grains, farine et légumes, objets qui ne sont compris que pour 13 millions dans la masse des importations de 1788, de sorte que, sans cette disette, nos importations eussent été moindres de 17 millions en 1789 qu'en 1788.

Résultat n° 1. B.

D'un autre côté, on aperçoit que les articles manufacturés, que nous avons reçus ostensiblement de l'étranger en 1789, ne s'élèvent qu'à